

Décision concernant la troisième question à l'ordre du jour: Préparation en vue de l'évaluation, par la Conférence internationale du Travail à sa 105^e session (2016), de l'impact de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable

Le Conseil d'administration:

a) a recommandé que la 105^e session (2016) de la Conférence internationale du Travail constitue un comité plénier pour examiner la question VI inscrite à son ordre du jour: évaluation de l'impact de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008;

b) a reporté la décision sur le cycle de discussions récurrentes à sa 327^e session (juin 2016) ou, si cela s'avérait impossible pour des raisons pratiques immédiatement après la 105^e session de la Conférence, à sa 328^e session (novembre 2016).

(Document GB.325/INS/3, paragraphe 28, tel que complété par le Conseil d'administration.)